

**Atelier sur les approches en matière de collecte et de gestion
des données**

Genève, 8-9 septembre 2003

***Présentation du Docteur Abderrahmane Zahi, Secrétaire Général de la
Fondation Hassan II***

Je voudrais d'abord saluer cette louable initiative de l'OIM, féliciter les organisateurs et les remercier de m'avoir invité à contribuer à ce débat sur les approches en matière de collecte et de gestion des données.

Je voudrais ensuite préciser que je ne suis pas un spécialiste de l'émigration pour vous parler savamment de cette question complexe. Et si j'ai accepté de participer à ce panel, malgré mon « ignorance », c'est parce que ma fonction de Secrétaire Général d'une Fondation dédiée aux Marocains de l'extérieur, m'amène depuis plusieurs années à m'occuper directement de leurs problèmes et donc des problèmes de l'émigration.

Il m'est demandé de vous parler de l'approche de cette Fondation en matière de collecte et de gestion des données et je voudrais commencer par une brève présentation de cette institution :

Créée en 1990, la fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, est une institution à but non lucratif, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a pour objectif d'œuvrer pour le maintien et le renforcement des liens fondamentaux que les Marocains de l'extérieur entretiennent avec leur patrie et de les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent du fait de leur émigration. Pour ce faire, la Fondation développe au profit des Marocains Résidant à l'Etranger de nombreuses activités, au Maroc et dans les pays de résidence dans les domaines, culturel, religieux, social, économique et juridique.

Elle mobilise à cette fin, un effectif total de 611 personnes dont 495 en poste à l'étranger et son Comité Directeur compte parmi ses membres, les représentants de l'ensemble des départements ministériels concernés par les problèmes des Marocains Résidant à l'Etranger. Ses prestations sont destinées à la communauté marocaine de l'extérieur, qui se caractérise par son extrême diversité et par la rapidité des changements qui l'affectent. Les différences tiennent à une multitude de facteurs : éparpillement géographique, diversité des milieux d'origine et des pays de résidence, disparité des politiques d'intégration... Les changements rapides tiennent à la succession des générations, à l'influence de la culture du pays d'accueil, au degré d'intégration, etc...

Cette diversité constitue certes, une immense richesse et un potentiel fabuleux pour le développement socio-économique et culturel du pays, mais elle constitue aussi une difficulté objective à la bonne connaissance de cette communauté, au moment où cette connaissance constitue pour la Fondation un enjeu vital. En effet, les activités qu'elle développe doivent être en permanence adaptées à la réalité, aux attentes, et aux préoccupations des Marocains de l'étranger, qu'elle doit inlassablement œuvrer à **mieux connaître pour mieux les servir**.

C'est ainsi que la collecte et la gestion des données qui les concernent devient pour elle un **programme prioritaire** ; il s'agit de définir avec le plus grand soin, le besoin en informations, d'en identifier les sources potentielles et de mettre au point les mécanismes nécessaires à la récolte, au stockage et à l'interprétation de ces informations.

En 1994, une première initiative de la Fondation impliquant une centaine d'universitaires et de journalistes, aboutissait à la réalisation de **l'Annuaire de l'Emigration** ; initiative louable, restée malheureusement sans suite en termes d'actualisation de données et d'extension aux autres pays.

Plusieurs années après, la Fondation décide de se doter d'une structure permanente et d'un outil institutionnel dédié à l'observation et à l'analyse de la condition des Marocains résidant à l'Étranger, structure qu'elle entend créer avec l'aide de spécialistes et d'experts dans le domaine des migrations. Créée dans le cadre d'un partenariat avec l'Organisation Internationale des Migrations, cette jeune structure est actuellement opérationnelle et désormais connue sous le nom de Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger (OCME).

Cet observatoire est conçu comme un réseau ouvert d'experts, de chercheurs et de partenaires qui oeuvrent à la demande, ou avec le soutien de la Fondation Hassan II, au moyen de leurs travaux d'analyse et d'observation, à la production du matériel et des outils nécessaires à la prise de décision.

L'Observatoire présentera prochainement le premier fruit de cette coopération entre la Fondation et l'OIM : il s'agit d'un ouvrage réalisé par des experts marocains et européens et qui analyse à partir des données disponibles et accessibles, les nouvelles tendances liées aux Marocains Résidant dans six pays d'Europe : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie et les Pays-BAS.

L'ouvrage fait le point sur les caractéristiques démographiques et sociales des Marocains résidant dans chacun des six pays et réserve une place de choix aux enjeux et questions concernant les données statistiques en Europe ... à travers le cas des marocains.

Pour la réalisation de ce travail, les auteurs ont privilégié le recours aux publications officielles des pays de résidence, (Instituts des statistiques, Instituts démographiques, départements ministériels, organisations gouvernementales et non gouvernementales.....).

Si cette façon de procéder leur a permis d'accéder à une documentation abondante, elle comportait aussi une des quatre principales difficultés qu'ils ont rencontrées ; celle que pose la comparaison des données provenant de sources différentes ; les autres étant :

- La diversité des définitions de « l'étranger » ;
- La diversité des systèmes statistiques ;
- L'inaccessibilité de certaines informations.

Chaque pays possède son propre système de collecte des statistiques, chaque pays a ses définitions propres pour distinguer et dénombrer les étrangers :

- Certains pays construisent leurs statistiques partant du clivage entre « nationaux » et « étrangers » ; d'autres se basent sur le lieu de naissance et posent le clivage entre « indigènes » et « allogènes ».

- Aux Pays-Bas par exemple :

Si on compte les résidents nés au Maroc, ils sont 250.000 ; on ne compte plus que 130.000 marocains si on ne prend pas en considération ceux qui ont la nationalité Néerlandaise.

- Un marocain né en France et naturalisé, sera comptabilisé comme français. Un marocain né aux Pays-Bas et naturalisé sera comptabilisé comme alloctone.

Pour le maroc, les deux personnes demeurent des Marocains.

- La durée de séjour minimale entraînant la prise en compte ou non de l'immigration varie fortement d'un pays à l'autre :

- Allemagne : supérieure à 1 semaine,
- Belgique : supérieure à 3 mois,

- Dans d'autres pays , il faut attendre une année avant que les statistiques n'en tiennent compte.

- Catégorie d'immigrés :

- Les clandestins : résident illégalement dans un pays. Ils ne peuvent pas être identifiés faute de papiers.
- Les irréguliers : résident illégalement dans un pays mais sont identifiables par leurs papiers d'origine.
- Les réguliers : ont un permis de séjour temporaire & résident légalement dans un pays dont ils n'ont pas la nationalité.
- Les réguliers sédentarisés : ont un permis de séjour permanent ou de longue durée.
- Les naturalisés : ont intégré la nationalité du pays de résidence.

Les deux premiers groupes ne rentrent pas dans les statistiques ; leur nombre fait souvent l'objet d'estimations aventureuses.

La Fondation a par ailleurs souvent recours à d'autres techniques pour obtenir les informations nécessaires à l'amélioration de sa connaissance de la communauté marocaine de l'étranger et de ses besoins ; le recours aux enquêtes et sondages n'est pas rare ; cette démarche a l'avantage d'impliquer les Marocains Résidant à l'Etranger dans l'évaluation des prestations de la Fondation et dans l'identification de leurs besoins prioritaires. Quatre grandes études ont été ainsi réalisées au cours des dernières années :

- Evaluation diagnostique de l'enseignement LCO marocain en Europe : cas de la France et de la Belgique.
- Les Marocains Résidant à l'Etranger : une enquête socio-économique.
- Evaluation de l'opération accueil des Marocains Résidant à l'Etranger : Eté 2000.
- Utilisation et perception de l'ELCO.

Trois autres sont en cours de réalisation :

- Requêtes des Marocains Résidant à l'Etranger : étude analytique.
- Marocains Résidant à l'Etranger et troisième âge.
- Marocains Résidant à l'Etranger et investissement au Maroc.

Enfin, soucieux de développer de façon pérenne la recherche en matière de migration, la Fondation accorde un intérêt particulier à deux questions essentielles :

- La formation de ses cadres notamment ceux de l'Observatoire.
- Le développement de la coopération avec les Universités, à travers le soutien qu'elle accorde aux chercheurs qui opèrent dans le domaine des migrations (organisation de colloques et séminaires, publications d'ouvrages etc.....)

C'est dans ce cadre qu'ont été traités au cours des dernières années les thèmes suivants :

- Universités Ibn Zohr Agadir.
 - Femmes et Retraités, les oubliés de l'immigration internationale (colloque).
 - Les Migrations au Féminin (ouvrage M. CHAREF).
 - Circulation Migratoire Marocaine : un point entre deux rives (ouvrages M. CHAREF).
 - Migration Internationale et Développement (colloque).
 - La place et le rôle des immigrés /émigrés dans le développement local dans les pays du Maghreb et du Sahel.
- Université Mohammed V (AMERM).
 - La Migration Clandestine : Enjeux et Perspectives (colloque + publications).
 - La Migration Sud Nord : la problématique de l'exode des compétences (colloque + publications).
 - Migration et Citoyenneté (colloque + publications).
- Université Mohammed I - Oujda-.
 - Le mariage mixte dans les relations euro-maghrébine (colloque).
- Université Hassan II - Casablanca -.
 - Femmes Migration et Droits Humains (colloque).
- Université Mohammed V + Université Autonome de Madrid en partenariat avec la Fondation.
 - Atlas de l'Immigration Marocaine et Maghrébine en Espagne (en cours de réalisation).

